

Objet de la mise à disposition au public

La mise à disposition du public portant sur le projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise (GPS&O) portant uniquement sur la commune de Flins-sur-Seine, se déroule du 23 octobre 2025 au 24 novembre 2025.

Seules les demandes réceptionnées durant cette période seront examinées.

Le dossier est mis à disposition du public dans les locaux de la Communauté urbaine, situés rue des Pierrettes à Magnanville, en mairie de Flins-sur-Seine, conformément à l'article L153-47 du code de l'urbanisme, ainsi que sur le site institutionnel de la Communauté urbaine gpseo.fr, dans la rubrique « L'actualité du PLUi ». Elle est organisée selon des modalités définies dans la délibération du Conseil communautaire du 25 septembre 2025 (CC_2025-09-25_32) annexée au présent dossier mis à disposition du public.

Maître d'ouvrage de la procédure :

Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Guillaume VERCELLI (evolution-plui@gpseo.fr), responsable du service planification de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise.

Textes qui régissent la procédure de mise à disposition du public dans le cadre d'une procédure de modification simplifiée du plan local d'urbanisme

Articles L. 153-45 à L. 153-48 du code de l'urbanisme

Décision pouvant être adoptée au terme de la mise à disposition et autorités compétentes pour prendre la décision d'approbation :

A l'issue de la mise à disposition du public, le Conseil communautaire approuvera le bilan et le dossier de modification simplifiée éventuellement modifié pour tenir compte des résultats du bilan et des avis des personnes publiques associées.